

**SÉANCE DU 11 AVRIL 2026**

**Date de la convocation :**  
07 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze avril à dix heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, salle du Conseil en Mairie de Cattenières, sous la présidence de Daniel FORRIERES, Maire

**EFFECTIF LÉGAL : 15**

**EFFECTIF EN EXERCICE : 15**

**EFFECTIF VOTANT : 15**

**Étaient présents :** FORRIERES Daniel ; MARELLI Céline ; BOUTHORS Christophe ; DESORMAIS Sandrine ; DELMOTTE Clément ; BRICOUT Vanessa ; NOEL Patrick ; LAIGLE Cécile ; CAUCHY Camille ; HARY Laurence ; LAGREE Carine ; MEYER BANSE Véronique ; HERMAN Antoine ; DE-VRIEZE Hélène

Ont donné procuration : FIEVET Sylvain à NOEL Patrick

**Étaient absents :** , /

**Secrétaire de séance :** Céline MARELLI

**Objet de la délibération : Désignation des délégués de la commune au TE Cambrésis – SIDEC**

**Numéro de la délibération : 2026-30**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Territoire d'énergie Cambrésis ;

Vu le renouvellement général des conseils municipaux à l'issue des élections de 2026 ;

Considérant que la commune de Cattenières est membre du Territoire d'énergie Cambrésis,

Considérant qu'il appartient à chaque commune membre de désigner ses représentants au sein de l'assemblée délibérante du Syndicat ;

Considérant que pour la commune de Cattenières, le nombre de représentants attribués est de :

- 1 délégué titulaire ;
- 1 délégué suppléant ;

Monsieur le Maire rappelle le rôle des délégués.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

**Article 1 : Désignation du délégué titulaire**

Est désigné en tant que délégué titulaire de la commune au sein du TE Cambrésis – SIDEC :

1. Monsieur Christophe BOUTHORS – 1<sup>er</sup> adjoint

**Article 2 : Désignation du délégué suppléant**

Est désigné en tant que délégué suppléant :

1. Patrick NOEL – Conseiller municipal

### Article 3 : Transmission

La présente délibération sera :

- Transmise au TE Cambrésis,
- Affichée et transmise au contrôle de légalité conformément à la réglementation en vigueur.

### Article 4 : Entrée en vigueur

La présente délibération prend effet dès son adoption

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an

ci-dessus mentionné,

Le secrétaire de séance,



Le président de séance,

